# LIVRET D'ACCUEIL

# **ESA**

**E**COUTE

**S**OUTIEN

**A**CCOMPAGNEMENT



#### **SOMMAIRE**

#### Edito

- I Présentation du service
- II Missions du service
- III Modalités de prise en charge
- IV Fonctionnement du service

#### Annexes:

- Liste des personnes qualifiées A.R.S.
- Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- ! Informations pratiques



E.S.A « Autonomie Chez Nous » - 22 rue du commandant Charcot — 35580 GUICHEN Tel : 02.99.52.00.59 esa.autonomiecheznous@orange.fr

#### ? EDITO

#### **AUTONOMIE et CHEZ-NOUS**

Deux mots issus des appellations propres des deux associations partenaires nécessaires à la création de l'ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) dans le but de répondre aux besoins des usagers nécessitant des séances de réhabilitation à domicile.

Mais aussi deux mots qui évoquent la volonté, l'objectif de satisfaire un réel souhait pour toute personne de plus de 60 ans présentant des troubles cognitifs, de trouver un service ayant comme objectif d'optimiser la qualité de vie de l'usager et de l'aidant dans le cadre du maintien à domicile.

C'est l'ambition de toute l'équipe professionnelle de l'ESA « Autonomiechez nous » que nous vous présentons et qui, nous l'espérons, vous satisfera toutes et tous.

Sylvie FLATTOT,

Présidente SSIAD Bain/Guichen

Thérèse DEPUTTE-TRIEUX

Présidente SSIAD Plélan le Grand /

Maure de Bretagne



#### I – PRESENTATION DU SERVICE

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA), créée par décret de l'A.R.S (Agence régionale de santé) le 01/12/2012, a pour but d'accompagner les patients atteints de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée pour des soins de réhabilitation, sur prescription médicale et intervient donc sur le territoire des deux services de soins à domicile :

Le SSIAD « Autonomie Services » (association loi 1901) créé par décret d'autorisation du 23/03/1995 délivré par la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Présidente : Sylvie FLATTOT
Directrice : Amélie POSTAL

Infirmière-Coordinatrice : Ann-Christine ARNAULD
Secrétaire de direction : Annie LEDORZE-DARRAS

Il couvre les communes de : Baulon, Lassy, Goven, Guichen, Guignen, Bourg-des-Comptes, Saint-Senoux, Crévin, Pancé, Bain-de-Bretagne, Poligné, Pléchatel, Ercé-en-Lamée, Teillay, La Nöé-Blanche.

Le SSIAD « Vivons chez-nous » (association loi 1901) créé par décret d'autorisation du 01/06/1990 délivré par la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Présidente : Thérèse DEPUTTE-TRIEUX

Directrice : Isabelle GOVEN Comptable : Sandra LEFORT

Il couvre les communes de : Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel, Bovel, Comblessac, La Chapelle-Bouëxic, Les Brulais, Le Loutehel, Mernel, Saint-Séglin, Val d'Anast).



L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) intervient également sur les communes de deux autres SSIAD: Sixt-sur-Aff, Bruc sur Aff, St Just, St-Ganton, Pipriac, Lieuron, Lohéac, Guipry, Saint-Malo de Phily, Saint Anne Sur Vilaine, Le Grand-Fougeray, La Dominelais, St Sulpice des landes, Le Sel de Bretagne, Le Petit Fougeray, La Bosse de Bretagne, Tresboeuf, Lalleu, Saulnières.

### L'équipe est constituée comme suit :

une directrice : Amélie POSTAL
une ergothérapeute coordinatrice : Julie LE FLEM
un ergothérapeute : Théo BAPIN

une infirmière-coordinatrice : Caroline MILLECAMPS

des assistants de soins en gérontologie :

Véronique CHAMAILLARD

Thérèse DELOURME Anne-Marie GUIHARD Anne-Marie MORICE

Cécile PERRIN

Gwenaelle ROLLAND

une secrétaire de Direction: Annie LEDORZE DARRAS

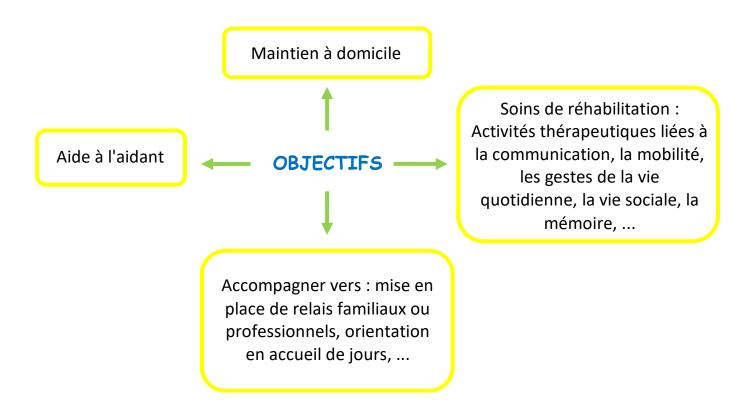
une psychologue: Emilie HACQUARD

Capacité d'accueil de l'ESA: 30 personnes en file active.



#### II - MISSIONS DU SERVICE

L'ESA a pour mission d'apporter aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentée, des soins de réhabilitation sur prescription médicale.



L'ESA n'intervient qu'avec le consentement de la personne prise en charge. Un document individuel de prise en charge (DIPEC) fixant les objectifs de notre intervention est établi lors de la première évaluation effectuée à votre domicile. Ce document est signé des deux parties (Patient/ESA).



### Le service s'engage à :

L,

Mettre en place des séances de réhabilitation hebdomadaires au nombre de 15 avec des objectifs définis individuellement.

Le renouvellement de ces séances est possible un an après la dernière séance.



Garantir des actions de qualité, dispensées par du personnel qualifié (ASG : assistant de soins en gérontologie).



Favoriser l'implication de la famille et de l'entourage personnel et professionnel.

Suite aux premières séances d'évaluation, l'ergothérapeute fixe des objectifs afin d'orienter les interventions des ASG. Des réunions d'équipes ont lieu 2 fois par mois pour partager, analyser et adapter les séances suivantes .Des réunions de coordination entre les intervenants du domicile (CLIC, Service d'aide à domicile, SSIAD, CDAS...) peuvent être organisées pour améliorer la qualité de votre accompagnement.

Une enquête de satisfaction annuelle vous est adressée afin de recueillir votre avis sur notre service.

Le résultat vous sera transmis après analyse.

L'ensemble du personnel de l'ESA est tenu à la discrétion et au secret professionnel.



E.S.A « Autonomie Chez Nous » - 22 rue du commandant Charcot — 35580 GUICHEN Tel : 02.99.52.00.59 esa.autonomiecheznous@orange.fr

#### III – MODALITES DE PRISE EN CHARGE

La prescription médicale est nécessaire pour l'intervention de l'ESA. Elle peut être faite par votre médecin traitant ou un médecin gériatre.

Elle pourra être renouvelée un an après la dernière séance conformément à la règlementation.

Les séances sont entièrement prise en charge par l'organisme de Sécurité Sociale dont vous dépendez.

Un document individuel de prise en charge est établi : il précise les objectifs, la nature et la fréquence de nos interventions.

Un dossier de suivi des interventions est mis en place :

- Il est laissé à votre domicile le temps des interventions et repris lors du bilan de fin de prise en charge par l'ergothérapeute. Il est nécessaire à la coordination des intervenants.
- Un dossier informatique est tenu dans le service et peut-être consultable sur demande écrite à la Responsable d'entité.

La fréquence et la durée des interventions sont déterminées par l'ergothérapeute lors de l'évaluation

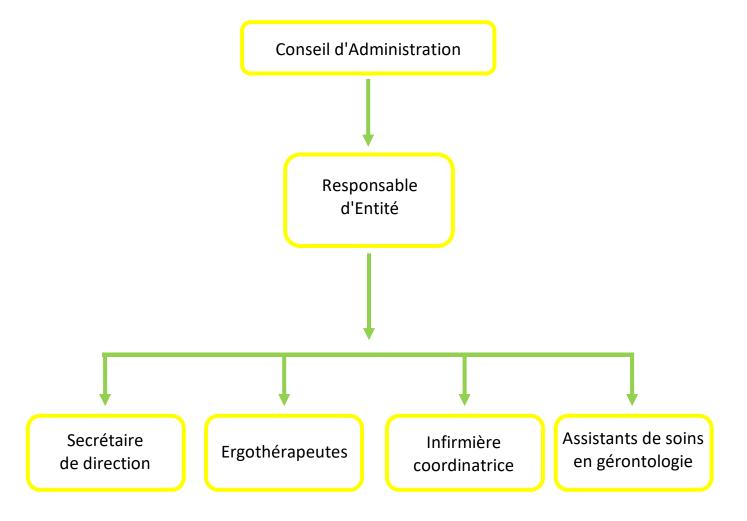
Les séances de réhabilitation sont assurées dans la mesure du possible par la même ASG durant les 15 séances, aménagées pendant les périodes d'absence de l'une ou l'autre partie. L'organisation des interventions est définit conjointement au début de la prise en charge.

- I La souscription à une assurance Responsabilité Civile est obligatoire (voir règlement de fonctionnement adjoint au dossier) car votre domicile devient un lieu de travail pour les soignants.
- le règlement de fonctionnement est inclus dans le dossier.



E.S.A « Autonomie Chez Nous » - 22 rue du commandant Charcot — 35580 GUICHEN Tel : 02.99.52.00.59 esa.autonomiecheznous@orange.fr

#### **ORGANIGRAMME**





E.S.A « Autonomie Chez Nous » - 22 rue du commandant Charcot — 35580 GUICHEN
Tel : 02.99.52.00.59 esa.autonomiecheznous@orange.fr

#### **NOS PARTENAIRES**

- Famille et entourage.
- Médecins libéraux.
- Accueil de jour, hébergement temporaire, consultation mémoire, ...
- Infirmiers libéraux, orthophonistes, kinésithérapeutes, ...
- Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S.)
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- Services d'aides à domicile du secteur dont vous dépendez
- Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.)
- ?

#### L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ESA fait partie de l'Association Autonomie Services, vous et votre entourage êtes conviés à son assemblée générale annuelle : moment fort de <u>rencontre et d'échanges</u> permettant de renforcer nos liens en dehors du soin.



E.S.A « Autonomie Chez Nous » - 22 rue du commandant Charcot — 35580 GUICHEN Tel : 02.99.52.00.59 esa.autonomiecheznous@orange.fr

# **ANNEXES**



#### Annexe n° 1:

## Liste des personnes qualifiées A.R.S.

#### **Info Sociale**

## Liste des personnes qualifiées

Agence Régionale de la Santé (A.R.S.)

Ille et Vilaine - 26/06/2014

Mr Jean-Yves DIGUET

Mme Marinette FERLICOT

Mme Thérèse KERRAND

Mme Huguette LE GALL

Mr Jacques LE MEUR

Mme Annick RICHARD

#### **INFO SOCIALE**

Tél.: 0810203535



#### Annexe n° 2:

# Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

La charte dans son intégralité est disponible sur simple demande auprès de la responsable du service.

# Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

#### 1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

#### 2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

#### 3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

#### 4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

#### 5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

#### 6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

#### Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

#### fng

Fondation Nationale de Gérontologie 49, rue Mirabeau - 75016 PARIS Tel: 01 55 74 67 00 - www.fng.fr 9. Accès aux soins et à la compensation des

8. Préservation de l'autonomie

une nécessité pour la personne qui vieillit.

## handicaps Toute personne âcée en situation de handicap ou de

La prévention des handicaps et de la dépendance est

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

#### 10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

#### 11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

#### 12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

# 13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

#### 14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



13



E.S.A « Autonomie Chez Nous » - 22 rue du commandant Charcot — 35580 GUICHEN
Tel : 02.99.52.00.59 esa.autonomiecheznous@orange.fr

## ! Informations pratiques

Le bureau est situé au 22, rue du Commandant Charcot à Guichen. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

En dehors des heures d'ouverture, il existe une permanence téléphonique 24 h/24 au 02 99 52 00 59 avec possibilité de laisser un message sur le répondeur.

